

ACADEMIE COMMUNALE "Franz Constant" d'AUDERGHEM

Direction :
Serge CLEMENT

Sous-direction :
Myriam BEUKEN et Françoise LESNE

MUSIQUE ARTS DE LA PAROLE

2009 - 2010



Rue des Ecoliers 7 - 1160 Bruxelles

tél 02/673.54.98
fax 02/673.50.17

www.academie-auderghem.be
info@academie-auderghem.be

Table des matières

Bienvenue !	4
Un peu de vocabulaire	5
La Musique	6
Formation Musicale (ex solfège)	7
Formation instrumentale	8
Cours individuels et semi-collectifs	8
Ensembles instrumentaux	9
Formation vocale	11
Cours individuels et semi-collectifs	11
Ensembles vocaux	12
Histoire / Ecriture / Atelier Feldenkrais	14
La Parole	15
Ateliers d'éveil	16
Diction – Eloquence	17
Déclamation	17
Art Dramatique	17
Formation vocale "Texte et Voix"	18
Diction – Orthophonie	18
Ateliers d'applications créatives	18
Quelques horaires	19
Musique	19
Parole	22
Evaluations	23
Règlement d'ordre intérieur	23
Inscriptions	26
Droits d'inscription	27
Cartes de membre asbl	28
Documents à fournir	28
A.S.B.L. "Gestes et Création"	32

Bienvenue à l'Académie « Franz Constant » d'Auderghem !

Notre équipe pédagogique, enthousiaste et dynamique, est prête à vous accueillir et à vous guider tout au long de cette année scolaire pendant laquelle les occasions de vivre activement de grands moments de bonheur musical et théâtral ne manqueront pas.

Notre projet d'école met particulièrement l'accent sur la *voix* et sur les *pratiques d'ensemble* : plusieurs ensembles instrumentaux et, dès 5 ans, 8 ensembles vocaux et 5 ateliers d'éveil théâtral vous permettent de mettre régulièrement en pratique vos différents acquis engrangés au sein des cours individuels. Les opportunités de représentations musicales et théâtrales sont nombreuses : outre les fréquents concerts de classe, les *CONCERTS de FIN D'ETUDE*, *LES CRACS*, *AMNESTY*, *JEUNES TALENTS* et *LA SEMAINE ACAJOU'E* sont devenus au fil des années, des classiques de notre vie artistique. Et c'est notre asbl « Gestes et Création » qui nous permet d'organiser ces manifestations, d'envoyer nos ensembles les plus performants partout en Belgique et à l'étranger et de soutenir des associations humanitaires comme *Amnesty International*.

Nous sommes particulièrement attentifs à ce que notre Académie apparaisse comme un noyau de vie et de rencontre artistique, ouvert au monde, où chacun s'épanouit et progresse à son rythme ; mais n'oublions pas que nous sommes avant tout un lieu d'*enseignement*, un lieu de *formation* au langage instrumental et vocal.

A ce titre, seul un véritable *engagement* de votre part vous permettra d'en bénéficier pleinement. Notre première mission sera de vous aider à mettre en place la *rigueur* indispensable pour progresser. Pas de points, pas de compétition, pas de « classement » : la qualité de votre *investissement* tout au long de l'année constitue notre premier et plus important critère d'*évaluation*.

Prenez le temps, lors de votre inscription, de lire attentivement les quelques consignes présentes dans notre règlement d'ordre intérieur et/ou dans les « contrats » individuels de chaque professeur. Le respect de ces quelques recommandations est pour vous le gage d'une année sans problèmes que je vous souhaite riche et lumineuse.

Serge CLEMENT

Un peu de vocabulaire

Périodes de cours

- 1 période = 1 x 50 minutes de cours
- 2 périodes = 1 x 100 minutes de cours
- 2 X 1 période = 2 x 50 minutes de cours

Les filières

Filière Préparatoire : les premières années de cours à l'Académie, à 5, 6 ou 7 ans.

Filière Formation : les premières années de cours à l'Académie, à partir de 7 ans en Musique et de 12 ans en Arts de la Parole. Notons toutefois qu'à partir de 8 ans les enfants ont accès aux ateliers d'éveil aux Arts de la Parole.

Filière Qualification : les années suivantes

**L'Académie Communale « Franz Constant » d'Auderghem
n'organise pas de filière « Transition »**

LA MUSIQUE

En musique, il faut suivre (ou avoir terminé) les cours de *Formation Musicale* lorsqu'on suit un cours d'instrument ou de chant.

1) Formation musicale (ex solfège) : cours collectif

Avec Lia Foti, Sabine Lawalrée, Sylvie Verhaeghe et Pierre-Yves Cuvelier

Enfants

Filière Préparatoire

5 et 6 ans (parfois 7 ans)

- 1 période / semaine

Filière Formation

7 à 13 ans (lors de la première inscription)

- 4 années (F1 à F4)

2 X 1 période / semaine

OBLIGATOIRE

Filière Qualification

après avoir terminé la filière Formation

- 1 année (Q1)

2 X 1 période / semaine

OBLIGATOIRE

Adultes (+ de 14 ans lors de la première inscription)

Filière Formation

- 2 années (FA1 et FA2)

2 périodes / semaine

OBLIGATOIRE

Filière Qualification

après avoir terminé la filière Formation

- 1 année (QA1)

2 périodes / semaine

OBLIGATOIRE

2) Formation instrumentale

1. Cours individuels et semi-collectifs

- Semi-collectif : min. 2 élèves par période, sauf décision du conseil de classe
- 1 ou 2 périodes / semaine
- 10 années d'étude dans le cycle enfant (7 à 13 ans à la 1^{ère} inscription)
- 8 années d'étude dans le cycle adulte (14 ans et plus à la 1^{ère} inscription)

Les vents

clarinette et saxophone, avec Nicolas Raymond

flûte à bec, avec Nathalie Houtman

flûte traversière et piccolo, avec Françoise Lesne, Audrey Ribaucourt et Eric Leleux

hautbois et cor anglais, avec Benoît Laurent

trompette, avec Philippe Lambert

Les claviers

accordéon, avec Emmanuel Comté

clavecin, avec Annick Rongvaux

clavier/électronique/M.A.O., avec Pierre-Yves Cuvelier

piano-impro, avec Bruno Crabbé

piano-jazz, uniquement en filière Qualification, avec Alain Rochette

piano-harmonisation, avec Pierre-Yves Cuvelier

piano, avec Marie Chardon, Alexandra Ectors, Sylvie Verhaeghe, Bruno Crabbé et Pierre-Yves Cuvelier

Les percussions

*batterie, timbales, xylos, congas, petites percussions, ...
avec Léo Dethoor*

Les cordes

alto, avec Laurence Genevois

contrebasse, avec Philippe Cormann

*guitare et guitare d'accompagnement, avec Dominique Dubois
et Philippe Malotaux*

violon et alto, avec Jean-Michel Defalque et Vincent Gallez

violoncelle, avec Emmanuelle Ginsburgh

2. Ensembles instrumentaux

Ensemble de cordes / débutants

- 1 période / semaine
- Avec Vincent Gallez*

Orchestre de chambre « A l'accordage » (cordes)

- 2 périodes / semaine
 - A partir de la filière *Qualification*
- Avec Vincent Gallez*

La Fanfare (vents)

- 3 périodes / semaine
 - A partir de la 4^{ème} année d'étude à l'instrument (F4)
- Avec Emile Schram et des arrangements originaux de Michel De Rudder*

Musique de chambre instrumentale

- Obligatoire pour tous les étudiants instrumentistes inscrits au degré Q5
 - 1 ou 2 périodes / semaine (sur décision du conseil de classe)
 - A partir de la filière *Qualification* à l'instrument
- Avec Bernadette Malter, Annick Rongvaux, Vincent Gallez et Eric Leleux*

Ensemble Jazz

- 1 ou 2 période(s) / semaine
 - A partir de la filière *Qualification* à l'instrument
- Avec Alain Rochette*

Ensemble de guitares

- 1 période / semaine
- Avec Dominique Dubois et Philippe Malotaux*

Ensemble de flûtes à bec (au sein du cours de flûte à bec)

- 1 période / semaine
- Avec Nathalie Houtman*

Ensemble de flûtes traversières (au sein du cours de flûte traversière)

- 1 période / semaine
- Avec Audrey Ribaucourt*

Ensembles « Bouche à Oreille » (au sein du cours de musique de chambre)

- 3 périodes / semaine
 - à partir de la filière *Qualification* à l'instrument
 - **sur audition**
- Avec Eric Leleux*

Atelier rock

- 2 périodes / semaine
 - A partir de la 4^{ème} année d'étude à l'instrument (F4)
- Avec Philippe Malotaux*

3) Formation vocale

1. Cours individuels et semi-collectifs

Chant

- Semi-collectif (minimum 2 élèves par période, sauf décision du conseil de classe)
- 1 période / semaine
- Cycle enfants : 10 années d'étude
- Cycle adultes : 8 années d'étude

Avec Christine Lamy et Thierry Vallier

Musique de chambre vocale

- Semi-collectif
- 1 période / semaine
- A partir de la filière *Qualification* au cours de chant

Avec Christine Lamy

Art Lyrique

- Semi-collectif et collectif
- 2 périodes / semaine
- A partir de la filière *Qualification* au cours de chant

Avec Thierry Vallier

Formation vocale pour garçons

Avec Aldo Platteau

- *Garçons de 12 à 18 ans, pendant et après la mue*
- *1 ou 2 périodes / semaine*
- *Pose de voix, collaborations ponctuelles avec le Chœur de Jeunes d'Auderghem, les « Singing sisters »*

ATELIER Chanson française

Avec Florence Huby

- *Individuel et semi-collectif*
- *2 périodes / semaine*
- *A partir de +/- 15 ans*

2. Ensembles vocaux

Il y a 8 ensembles vocaux à l'académie d'Auderghem, pour tous les âges, à partir de 5 ans.

Pour prendre part aux ensembles vocaux, le cours de **Formation Musicale** n'est pas indispensable.

A. Ensembles vocaux ouverts à tous

- « Les P'tites Fourmis » *Avec Sabine Lawalrée et Aldo Platteau*
 - 2 périodes / semaine (1 période Musique et 1 période Parole)
 - Filles et garçons entre 5 et 7 ans

« Les P'tites Fourmis » chantent en chœur, et se familiarisent aux Arts de la Parole avec **Christine de Spot**. Ces 2 périodes de cours se suivent.

- Chœur « Les Enfantaisistes » *Avec Florence Huby*
 - 2 périodes / semaine
 - Filles et garçons entre 8 et 12 ans
- Chœur de Jeunes d'Auderghem « Les Singing Sisters » *Avec Florence Huby*
 - De 13 à 19 ans
 - 2 périodes / semaine
 - Filles

- **Ensemble vocal adultes**

Avec Aldo Platteau

- A partir de 19 ans
- 2 périodes / semaine
- Chœur mixte à 4 voix

B. Ensembles vocaux accessibles sur audition

- **Chœur préparatoire de la Monnaie**

Avec Myriam Sosson

- 2 X 1 période / semaine
- De 7 à 10 ans

- **Maîtrise de la Monnaie**

Avec Denis Menier et son équipe

- 2 X 3 périodes / semaine (Formation Musicale comprise de F2 à Q1)
- De 10 à 14 ans
- Filles et garçons (avant la mue), sopranos et altos
- Formation vocale intégrée en semi-collectif

- **La Choraline, Chœur de Jeunes de la Monnaie**

Avec Benoît Giaux et Séverine Delforge

- 3 périodes / semaine
- De 13 à 19 ans
- Filles et garçons avant la mue, sopranos et altos

- **Ensemble vocal adultes « Polyphonia »**

Avec Denis Menier

- A partir de 18 ans
- 3 périodes / semaine
- Chœur mixte à 4 voix

4) Histoire de la Musique et Analyse

- Collectif
 - Après avoir terminé les cours de Formation Musicale (ex solfège)
 - 1 ou 2 période(s) / semaine
- Avec Thomas De Mey*

5) Ecriture musicale et Analyse

1) Ecriture - analyse contemporaine / Atelier du XXIème siècle

- Collectif
 - Après avoir terminé les cours de Formation Musicale (ex solfège)
 - 2 périodes / semaine
- Avec Aldo Platteau*

2) Ecriture - Analyse « A l'école des compositeurs »

- Semi-collectif ou collectif
 - Après avoir terminé les cours de Formation Musicale (ex solfège)
 - 1 période / semaine
- Avec Eric Leleux*

6) Musique assistée par ordinateur

- Collectif
 - Suivre ou avoir suivi le cours de Formation Musicale (ex solfège)
 - 1 période / semaine
 - A partir de +/- 14 ans
- Avec Pierre-Yves Cuvelier*

7) Atelier FELDENKRAIS

- Collectif
 - 1 période / semaine
 - A partir de +/- 14 ans
- Avec Chantal Levie*

LA PAROLE

Les Arts de la Parole ... ou comment s'offrir

100 minutes par semaine :

- pour s'exprimer, raconter, interpréter, bouger, respirer, improviser, imaginer, vocaliser, articuler, ...
- pour découvrir le plaisir de monter sur scène, de lire, de dire, de jouer pour un public.
- Pour allier jeu, plaisir, solidarité et ouverture, curiosité, exigence et rigueur.

2 cycles

- **Cycle enfants** : Lorsqu'au moment de la première inscription dans le domaine Parole, l'enfant a au moins 5 ans et au plus 13 ans.
- **Cycle adultes** : Lorsqu'au moment de la première inscription dans le domaine Parole, l'étudiant a atteint l'âge de 14 ans.

1) Les ateliers d'éveil

1. 5/7 ans : « Les P'tites Parlottes »

- Collectif
- De 5 à 7 ans
- 2 périodes / semaine (1 période Parole et 1 période Musique)

Avec Christine de Spot

« Les P'tites Parlottes » jouent ensemble sur les mots et se familiarisent au chant choral avec **Sabine Lawalrée** ou **Aldo Plateau**.
Ces 2 périodes de cours se suivent.

2. 8/11 ans

- Collectif
- De 8 à 11 ans (parole)
- 2 périodes / semaine

Avec Christine de Spot et Laura Vossen

2) Les cours spécifiques, à partir de 12 ans

1. Diction / Eloquence (cours de base)

(Exercices ludiques, impros, prise de parole, etc ...)

- Collectif
- 1 période / semaine
- 2 degrés : F1 et F2 dans le cycle enfants
FA1 et FA2 dans le cycle adultes

Avec Christine de Spot et Christian Labeau

2. Déclamation (cours de base)

(Interprétation de textes en prose ou en vers, de toutes époques et de tous styles)

- Semi-collectif
- 1 période / semaine
- Cycle enfants
 - 4 degrés F (F1 → F4)
 - 5 degrés Q (Q1 → Q5)
- Cycle adultes
 - 2 degrés F (FA1 / FA2)
 - 5 degrés Q (Q1 → Q5)

Avec Myriam Beuken, Christine de Spot et Christian Labeau

3. Art dramatique (cours de base)

(Interprétation de pièces de théâtre, comédies, tragédies, etc ...)

- Semi-collectif
- 1 période / semaine
- Cycle enfants
 - 4 degrés F (F1 → F4)
 - 5 degrés Q (Q1 → Q5)

- Cycle adultes
 - 2 degrés F (FA1 / FA2)
 - 5 degrés Q (Q1 → Q5)

Avec Jean-Claude Idée et Jean-François Brion

4. **Formation vocale "Texte et Voix"**

(cours complémentaire)

(Travail - en détente - de la respiration et de la voix parlée)

- A partir de 14 ans
- 1 période / semaine

Avec Myriam Beuken

5. **Diction / Orthophonie** (cours complémentaire)

(Améliorer sa technique de parole, exercices sur les phonèmes, les régionalismes, l'articulation, la versification, ...)

- A partir de 14 ans
- 1 période / semaine
- 1 année obligatoire avant d'atteindre le degré Q4 dans un cours de base et 1 année facultative de perfectionnement.

Avec Christine de Spot

6. **Ateliers d'applications créatives**

(cours complémentaire)

Elaboration de spectacles en rapport avec les cours de déclamation et d'art dramatique, à raison d'1 période / semaine

Avec Myriam Beuken (déclamation) : 1 période / semaine et Jean-Claude Idée (art dramatique) : 1 période / semaine

QUELQUES HORAIRES

Toujours après l'école et le samedi.

MUSIQUE

Les cours individuels et semi-collectifs

- Accordéon : mardi
- Alto : lundi
- Chant : lundi et jeudi
- Clarinette et le saxophone : jeudi et vendredi
- Clavecin : vendredi
- Contrebasse : jeudi
- Flûte à bec : lundi et mardi
- Flûte traversière : lundi, mercredi, jeudi et samedi
- Guitare : lundi, mardi, mercredi et jeudi
- Hautbois : lundi
- Percussions : mardi
- Piano : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi
- Piano-harmonisation : mercredi
- Piano-impro : samedi matin
- Piano-jazz : lundi
- Trompette : mercredi
- Violon : lundi, mardi, mercredi et jeudi
- Violoncelle : mercredi et jeudi

Quelques ensembles instrumentaux

- Ensemble « A l'accordage » : mercredi début de soirée
- Ensemble de cordes débutants : jeudi
- Ensemble Jazz : lundi soir
- Ensembles de guitares : mardi et samedi
- Groupe rock : samedi après-midi
- La Fanfare : mardi soir

Ensembles vocaux

Ouverts à tous

- De 5 à 7ans : le mercredi, de 13h10 à 14h50
ou de 14h à 15h40

*Chaque période « P'tites Fourmis » est couplée avec
une période Parole « P'tites Parlottes »*

- De 8 à 12 ans : le mercredi, de 13h30 à 15h10
- De 13 à 18 ans : le mercredi, de 15h20 à 17h
- Adultes : le samedi, de 12h à 13h40

Sur audition

- Chœur préparatoire : le mercredi, de 14h à 14h50
le samedi, de 12h à 12h50
- Maîtrise de la Monnaie : le mercredi, de 15h à 18h
le samedi, de 10h à 13h
- La Choraline : le mercredi, de 17h à 19h30
- Ensemble Polyphonia : le lundi, de 20h à 22h30

Atelier chanson française :
le mercredi, entre 17h15 et 19h45

Formation chorale pour garçons pendant et après la mue :
le mercredi, de 17h à 18h40

Divers

- Ecriture et analyse : vendredi, samedi
- Ecriture contemporaine : mercredi soir
- Atelier « Feldenkrais » : mardi

Formation Musicale

Degrés	Nombre de périodes	Profs	Où	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<u>Enfants</u>								
P1	1p	S.L.	Blank		16h-16h50			
P2 et P3	1p	S.L.	Blank					16h-16h50
P'tites Parlottes P'tites Fourmis	2p	S.L./C.dS	CSS			13h10-14h50		
	2p	S.L./C.dS	CSS			13h10-14h50		
	2p	A.P./C.dS	CSS			14h-15h40		
F1 (7→9 ans)	2X1p	L.F.	CSS	16h10-17h			16h10-17h	
F1 (7→9 ans)	2X1p	S.L.	CSS		17h20-18h10			17h20-18h10
F1	2X1p	S.V.	CSS		16h30-17h20			16h30-17h20
F1	2X1p	S.L.	Blank	16h-16h50			16h-16h50	
F2	2X1p	L.F.	CSS	17h-17h50			17h-17h50	
F2	2X1p	S.L.	CSS		18h10-19h			18h10-19h
F2	2X1p	S.L.	Blank	16h50-17h40			16h50-17h40	
F3	2X1p	L.F.	CSS	17h50-18h40			17h50-18h40	
F3	2X1p	S.V.	CSS		17h20-18h10			17h20-18h10
F3	2X1p	S.L.	Blank	17h40-18h30			17h40-18h30	
F4	2X1p	L.F.	CSS	18h40-19h30			18h40-19h30	
F4	2X1p	S.V.	CSS		18h10-19h			18h10-19h
Q1	2X1p	L.F.	CSS	19h30-20h20			19h30-20h20	
Q1	2X1p	S.V.	CSS		19h10-20h			19h10-20h
<u>Adultes</u>								
FA1	2p	S.V.	CSS		20h-21h40			
FA1	2p	S.V.	CSS				19h40-21h20	
FA2	2p	S.L.	CSS	19h-20h40				
FA2	2p	P.Y.C.	CSS				18h30-20h10	
QA1	2p	S.L.	CSS		19h30-21h10			
QA1	2p	P.Y.C.	CSS				20h10-21h50	

CSS : Centre Scolaire du Souverain
Rue des Ecoliers, 7 – 1160 Bruxelles

Blank. : Centre Scolaire du Blankedelle
Avenue Van Horenbeeck, 33 – 1160 Bruxelles

L.F. : Lia FOTI
S.L. : Sabine LAWALREE
S.V. : Sylvie VERHAEGHE
P.Y.C. : Pierre-Yves CUVELIER
A.P. : Aldo PLATTEAU
C.dS : Christine DE SPOT (P'tites Parlottes)

PAROLE

« Les P'tites Parlottes » de 5 à 7 ans

Au Centre Scolaire du Souverain

- le mercredi, de 13h10 à 14h50 ou de 14h à 15h40
avec *Christine de Spot*

*Chaque période « P'tites Parlottes » est couplée avec
une période d'ensemble vocal « P'tites Fourmis »*

Eveil aux Arts de la Parole de 8 à 11 ans

Au Centre Scolaire du Souverain

- Le mercredi, de 15h50 à 17h30, avec *Christine de Spot*
- Le vendredi, de 15h à 16h40, avec *Christine de Spot*
- Le samedi, de 9h40 à 11h20, avec *Laura Vossen*
- Le samedi, de 11h20 à 13h, avec *Laura Vossen*

Au « Pré des Agneaux »

- Le lundi, de 15h30 à 17h10, avec *Christine de Spot*

Les cours semi-collectifs

- Déclamation : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi
- Art dramatique : mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi

Les cours collectifs

- Diction / Eloquence : lundi, mercredi
- Diction / Orthophonie : jeudi
- Formation vocale "Texte et Voix" : lundi
- Atelier de déclamation : vendredi
- Atelier d'art dramatique : mercredi, jeudi, vendredi, samedi

Evaluations

- Chaque étudiant est évalué en conseil de classe (directeur, professeurs et jury éventuel), pour chacun de ses cours, au terme de l'année scolaire. Sont pris en compte l'investissement au cours et à domicile, la régularité aux cours, la motivation et la participation, active ou passive, à d'éventuels concerts ou spectacles.
- Des évaluations sous forme d'examens à huis-clos ou publics (en février) et de concerts publics (en fin d'année scolaire) sont organisés aux degrés suivants :
 - Formation instrumentale et vocale : F3, F5, Q1, Q3, Q5
 - Arts de la Parole : à chaque degré en déclamation (sauf F1, F2 et FA1) et en art dramatique
- Une évaluation négative ne peut se présenter 2 années consécutives : elle entraîne une exclusion définitive du cours concerné, toutes académies confondues.

Règlement d'ordre intérieur

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez en vous inscrivant à l'Académie Communale « Franz Constant ». Ce règlement, spécifique à notre Académie, doit favoriser le bon déroulement de l'année scolaire. Nous comptons sur vous pour respecter scrupuleusement toutes ces directives et nous vous souhaitons une excellente année scolaire parmi nous.

Art.1

Les **réinscriptions** ont lieu en juin et de fin août à fin septembre, du lundi au vendredi, entre 16h et 19h. Les anciens élèves bénéficient d'une priorité à la réinscription au cours des trois premières semaines de juin.

Les **nouvelles inscriptions** ont lieu durant la dernière semaine de juin et de fin août à fin septembre, du lundi au vendredi, entre 16h et 19h.

Art.2

Tout étudiant ne s'étant pas présenté au(x) cours au(x)quel(s) il s'est inscrit(s) avant le 7 octobre sera rayé des listes.

Art.3

Chaque étudiant verse au moment de l'inscription la totalité du minerval intégralement versé à la Communauté Française. Ce minerval ne sera plus remboursable au-delà du 30 septembre.

Art.4

Chaque étudiant fournit les différentes attestations nécessaires à son inscription définitive pour le 15 octobre, dernière limite. A cette date, les étudiants dont le dossier n'est pas en ordre, seront rayés des listes.

Art.5

Tout changement d'adresse, de courriel ou de numéro de téléphone intervenant après l'inscription devra être signalé au secrétariat.

Art.6

En s'inscrivant à l'Académie Communale d'Auderghem, chaque étudiant s'engage à suivre régulièrement, du 1^{er} octobre au 30 juin, au minimum :

- en filière préparatoire : 1 période de cours/semaine
- en filière formation ou qualification : 2 périodes de cours/semaine

Art.7

L'inscription à un seul cours complémentaire ne sera acceptée que si ce cours est organisé à raison de 2 périodes de cours/semaine.

Art.8

Toute absence doit être signalée au secrétariat. Un justificatif écrit sera fourni au(x) professeur(s) au cours suivant. Vous avez la possibilité de le faire par mail via le site de l'académie.

L'absence pour raison de santé, supérieure à 3 jours consécutifs, sera justifiée par un certificat médical.

Trois absences consécutives non motivées peuvent entraîner l'exclusion immédiate de ce cours.

Art.9

Pour être évalué positivement au terme de son année scolaire, chaque étudiant doit satisfaire aux critères suivants :

- Au minimum 70% de présences aux cours, du 1er octobre au 30 juin.
- Régularité au niveau du nombre minimum de périodes de cours suivis, du 1^{er} octobre au 30 juin (voir art.6).
- Travail régulier à domicile.
- Participation minimale aux activités de concerts et de spectacles organisés par l'Académie même si ceux-ci ont lieu en dehors des heures habituelles de cours.
 - 1) Assister à minimum 2 concerts/spectacles par an
dont 1 concert de la semaine Acajou'e
 - 2) Participer à minimum 1 prestation publique par an
- Prendre part aux évaluations à huis-clos et publiques dans les degrés où celles-ci sont organisées.
- Satisfaire aux exigences comprises dans le projet de classe, s'il échet.

Une évaluation négative ne peut se présenter 2 années consécutives : elle entraîne une exclusion définitive du cours concerné, toutes académies confondues.

Art.10

Un même cours ne peut être suivi dans deux Académies différentes.

Art.11

Il est interdit de fumer dans les locaux de l'Académie et dans l'enceinte des bâtiments scolaires.

Art.12

Chaque étudiant s'engage à respecter le matériel pédagogique et instrumental ainsi que les locaux mis à sa disposition.

Art.13

L'académie ne couvre pas le risque encouru par les enfants qui attendraient leurs parents sur le trottoir plutôt que dans l'enceinte des bâtiments.

Le non-respect de ces quelques consignes peut entraîner l'exclusion des cours de l'Académie.

Inscriptions 2009-2010

Pour les élèves ayant été inscrits à l'Académie en 2008-2009

du mardi 02 juin au vendredi 26 juin de 16h à 19h

et

du mercredi 26 août au mercredi 30 septembre de 16h à 19h

Pour les nouvelles inscriptions

du lundi 22 juin au vendredi 26 juin de 16h à 19h

et

du mercredi 26 août au mercredi 30 septembre de 16h à 19h

Paiement au moment de l'inscription,
par bancontact ou en liquide.

Aucune inscription ne sera prise en compte sans paiement !

Rue des Ecoliers 7 - 1160 Bruxelles

Tél. 02/673.54.98

Fax. 02/673.50.17

www.academie-auderghem.be

Il faut se réinscrire chaque année.

Pas de (ré) inscriptions par téléphone.

Jusqu'au vendredi 19 juin inclus, les anciens élèves bénéficient d'une priorité à l'inscription. Après cette date, les places encore disponibles pourront être attribuées aux nouveaux élèves.

Droits d'inscription 2009-2010

(Minerval de la Communauté Française)

GRATUIT

- Pour les enfants qui, au 31 décembre 2009, n'auront pas atteint l'âge de 12 ans. (donc les enfants nés après le 31/12/1997).
- Pour les enfants de plus de 12 ans inscrits dans l'enseignement fondamental.
- Pour les chômeurs complets indemnisés.
- Pour l'enfant à charge d'un chômeur complet indemnisé et chef de ménage
- Pour les minimexés et les enfants à charge du minimexé chef de ménage.
- Pour les handicapés et les enfants à charge du handicapé chef de ménage.
- Pour les demandeurs d'emploi en période de stage.
- Pour les personnes pensionnées sous statut G.R.A.P.A.
- Pour un troisième enfant (le plus jeune) inscrit en académie.
- Lorsque le minerval a été payé dans une autre académie.
- Lorsque l'étudiant est inscrit en humanités artistiques dans l'E.S.A.H.R.
- Pour les élèves inscrits dans l'enseignement secondaire technique de transition ou de qualification du secteur 10 : Beaux-arts, groupe : Arts et Sciences, Arts plastiques ou Danse.
- Pour les élèves inscrits dans l'enseignement secondaire professionnel ou technique de transition ou qualification dans le secteur 6 : Arts appliqués, groupe : arts décoratifs, arts graphiques, audiovisuel, orfèvrerie.

63 €

- Pour les élèves qui au 15 octobre 2009 n'auront pas atteint l'âge de 18 ans. (donc les élèves nés entre le 15/10/1991 et le 31/12/1997 inclus)
- Pour les élèves qui au 15 octobre 2009 auront atteint l'âge de 18 ans (donc les élèves nés avant le 16/10/1991) et qui fréquentent l'enseignement de plein exercice, de promotion sociale, secondaire à horaire réduit (C.E.F.A.), une école supérieure des Arts, organisé ou subventionné par la Communauté française.

158 €

Pour les élèves qui, au 15 octobre 2009 auront atteint l'âge de 18 ans et qui ne fréquentent plus l'enseignement secondaire, supérieur ou de promotion sociale reconnus par la Communauté française (donc les élèves nés avant le 16/10/1991)

Carte de membre A.S.B.L. « Gestes et Création »

Les étudiants de l'Académie ainsi que leur famille et leurs amis peuvent se faire membre de l'A.S.B.L. « Gestes et Création » (voir page 32)

Les cartes de membre sont disponibles au prix de **15 €** (carte individuelle) et **20 €** (carte familiale). Paiement au moment de l'inscription.

Documents à fournir lors de l'inscription 2009-2010

Pour tous :

Photocopie de la carte d'identité (ou du passeport).

(Pour les moins de 12 ans, carte SIS admise)

Pour les élèves qui suivent les cours parallèles dans une autre Académie ou qui les ont achevés :

Une attestation datée et signée, mentionnant le(s) cours concerné(s) (annexe 4) , l'année scolaire et le degré en cours ou le diplôme, **pour le 15 octobre au plus tard**.

Sans ceux-ci, l'inscription ne sera pas prise en considération.

Pour les élèves qui ont payé l'inscription dans une autre Académie :

Une attestation datée et signée mentionnant la somme payée, les cours suivis ainsi que le degré d'étude **pour le 30 octobre au plus tard**.

Sans celle-ci, l'inscription ne sera pas prise en considération. (Annexe 4)

Pour les élèves demeurant dans une commune néerlandophone ou à facilités :

Renseignements à prendre au secrétariat.

Document(s) à fournir selon votre situation à l'Académie

Ces documents sont à présenter au moment de l'inscription

Attention : certains documents doivent être datés de septembre 2009

Situation

Documents à présenter

Etre né après le 31/12/97

- Extrait d'acte de naissance ou composition de ménage ou photocopie de la carte d'identité de l'enfant ou carte sis

Etre né avant le 31/12/97 et fréquenter l'enseignement fondamental

- Certificat de fréquentation de l'enseignement fondamental (septembre 2009)
- Photocopie de la carte d'identité

3^{ème} enfant - le plus jeune - (et suivants) d'une même famille lorsque 2 autres enfants sont déjà inscrits dans une académie francophone (musique, danse, arts parlés, beaux-arts)

- Composition de ménage récente
- Attestation d'inscription définitive, datée et signée des 2 autres enfants (s'ils sont inscrits dans un autre établissement)
- Photocopie de la carte d'identité

S'être déjà acquitté du droit d'inscription dans une autre académie francophone de musique, danse, arts parlés et beaux-arts

- Attestation officielle de l'Académie (annexe 4) mentionnant l'année scolaire, les cours suivis et le montant perçu (un virement ne constitue pas une preuve de paiement)
- Photocopie de la carte d'identité

Être inscrit en humanités artistiques dans l' E.S.A.H.R.	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation d'inscription dans l'E.S.A.H.R. - Photocopie de la carte d'identité
Bénéficiaire du minimex	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation du C.P.A.S. signée et datée de septembre 2009 - Photocopie de la carte d'identité
Enfant à charge d'un minimexé	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation du C.P.A.S. signée et datée du mois de septembre 2009 - Composition de ménage récente - Attestation de la caisse d'allocations familiales du parent attributaire des allocations familiales - Photocopie de la carte d'identité
Chômeur complet indemnisé	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation de l'ONEM, ou d'un organisme de paiement (CAPAC-syndicats) datée et signée de septembre 2009 mentionnant « chômeur complet indemnisé » - Photocopie de la carte d'identité
Pensionné sous statut G.R.A.P.A.	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation de l'Office national des pensions - Photocopie de la carte d'identité
Demandeur d'emploi en période de stage	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation du FOREM, d'ACTIRIS ou du VDAB - Photocopie de la carte d'identité

Enfant à charge d'un chômeur complet indemnisé (chef de ménage)

- Attestation de l'ONEM ou du syndicat justifiant la qualité du chômeur complet indemnisé de la personne ayant en charge l'élève concerné.
- Composition de ménage récente
- Attestation de la caisse d'allocations familiales du parent **attributaire** des allocations familiales
- Photocopie de la carte d'identité

Elève handicapé

- Attestation de l'A.W.I.P.H., de la C.O.C.O.F. ou du Ministère de la Prévoyance sociale
- Photocopie de la carte d'identité

Enfant à charge d'un handicapé

- Attestation de l'A.W.I.P.H., de la C.O.C.O.F. ou du Ministère de la Prévoyance sociale
- Composition de ménage récente
- Attestation de la caisse d'allocations familiales du parent **attributaire** des allocations familiales
- Photocopie de la carte d'identité

Document(s) à fournir pour bénéficiaire du minerval étudiant (63 €)

Etre né avant le 16/10/91 et fréquenter l'enseignement secondaire (plein exercice ou horaire réduit) ou l'enseignement de Promotion Sociale de la Communauté française

- Certificat de fréquentation de l'enseignement secondaire ou supérieur (septembre 2009)
- Photocopie de la carte d'identité

A.S.B.L. "Gestes et Création"

Pour une Académie vivante et colorée !

L'A.S.B.L. "Gestes et Création" est née en 1995 du désir de créer un lien entre d'une part les différents cours organisés au sein de l'Académie "Franz Constant" et d'autre part toutes les activités culturelles qui gravitent autour de ceux-ci.

Ses objectifs sont multiples :

- 1) Elle participe à la promotion de la culture - plus particulièrement de la musique, de la poésie et du théâtre dans la Région de Bruxelles Capitale et à Auderghem en particulier.
- 2) Elle stimule toute forme de création en rapport avec les multiples "gestes" artistiques et en particulier les gestes musicaux, poétiques et théâtraux.
- 3) Elle met en oeuvre, développe et promeut les événements culturels (concerts, spectacles, etc) organisés en marge des activités pédagogiques de l'Académie "Franz Constant" d'Auderghem.
- 4) Elle participe à la gestion du matériel pédagogique et technique nécessaire au bon fonctionnement de l'Académie "Franz Constant" d'Auderghem.

Faites vous membre ! Aidez-nous ainsi à remplir ces objectifs, devenez actifs dans la défense et la promotion de la culture, permettez-nous de créer, pour vous et vos enfants, un véritable lieu de vie artistique et culturel.

En outre, les membres de l'ASBL bénéficient des avantages suivants :

- La gratuité pour certaines « sorties » de classe
- Des places à **5 € maximum** pour tous les concerts organisés par l'Académie et ceci pour toute la famille si vous êtes en possession d'une carte familiale.
- La possibilité de répéter sur les pianos de l'Académie aux heures d'ouverture du secrétariat, également en dehors des heures de cours.
- La priorité absolue et un prix réduit pour la location annuelle des instruments dont dispose l'Académie (violons, altos, violoncelles, contrebasses, flûtes, saxophones, hautbois, clarinettes, accordéons).

<u>Cotisation</u> :	Individuelle	15 €
	Familiale	20 €
	N° de compte : 068-2198326-42	